

An aerial photograph of the University of Montreal campus. The image shows several large, multi-story buildings with a light-colored facade. A prominent feature is a tall, slender tower on the left side, topped with a dark dome. In the foreground, there is a green lawn with some trees and a paved road. The sky is blue with light, wispy clouds. A large, semi-transparent blue rectangle is overlaid on the center of the image, containing white text.

**GUIDE D'ORGANISATION
D'ACTIVITÉS PARA-
UNIVERSITAIRES ET
ADMINISTRATIVES EN
PRÉSENTIEL**

Hiver 2022

Université 
de Montréal et du monde.

Guide d'organisation d'activités para-universitaires et administratives en présentiel – HIVER 2022

Mise à jour : 4 février 2022

Le *Guide d'organisation d'activités para-universitaires et administratives en présentiel* présente les directives générales applicables jusqu'à nouvel ordre pour les différents types d'activités en présentiel **autres que** les activités d'enseignement et de recherche et les activités étudiantes de la rentrée : activités para-universitaires, administratives, sociales, étudiantes. Ce guide d'adresse aux unités, aux associations étudiantes, aux organisateurs d'activités sur les campus de l'Université de Montréal, ainsi qu'aux gestionnaires.

Certaines activités nécessitent le dépôt d'un [protocole sanitaire](#) auprès du Comité de coordination COVID-19 pour approbation à l'adresse courriel : coordination-covid19@umontreal.ca. D'autres activités ne nécessitent pas le dépôt d'un tel plan, mais les organisateurs doivent vérifier au préalable la conformité de l'activité avec les mesures en vigueur : vous trouverez une [liste de vérification](#) pour faciliter ce contrôle préalable. Le tableau ci-dessous vous aidera à déterminer si l'activité que vous souhaitez organiser nécessitera le dépôt d'un protocole sanitaire.

PASSEPORT VACCINAL : consultez [la page Web](#) au sujet du passeport vaccinal à l'UdeM.

RAPPEL : pour tout type d'activité, qu'elle soit intérieure ou extérieure, il est impératif de suivre les directives en vigueur en ce qui concerne le **port du masque** et la **distanciation**. Consultez la page [Consignes sanitaires](#) ainsi que la section [Mesures sanitaires générales sur les campus](#) de la FAQ institutionnelle pour plus d'information sur les mesures en vigueur.

Lexique : par « aires publiques », nous entendons tout espace ouvert et passant. Ex. hall d'honneur, agora, corridor.

Activités administratives et travail d'équipe	Directives	Action PRÉALABLE REQUISE
Réunions, comités, séances de travail	Distanciation : 2 m Masque : obligatoire	Aucun protocole sanitaire. Aucune liste de vérification. Respectez les consignes générales . Consultez l'aide-mémoire Préparation et mise en œuvre du mode hybride . Note : Si l'activité que vous organisez comprend des parties correspondant à d'autres types d'activités qui

		requièrent un protocole sanitaire (voir les autres activités décrites dans ce guide), vous devez alors le soumettre en détaillant les modalités de l'ensemble de l'évènement.
--	--	---

Activités para-universitaires	Directives	Action PRÉALALBE REQUISE
Activités en salle avec places assises (ex. : symposium, conférence)	<p>Maximum : selon la capacité COVID de la salle, pour un maximum de 250.</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire.</p> <p>Consommation : Si l'activité se déroule sur toute la journée, les personnes peuvent manger et boire. Autant que possible, respecter la distanciation de 1 m, idéalement 2 m. Maximum de 6 personnes par table. Distance de 1 m entre les tables.</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p> <p>Respectez les consignes générales.</p> <p>Note : Si l'activité que vous organisez comprend des parties correspondant à d'autres types d'activités qui requièrent un protocole sanitaire (voir les autres activités décrites dans ce guide), vous devez alors le soumettre en détaillant les modalités de l'ensemble de l'évènement.</p>
Activités sociales extérieures sans places assises (ex. : BBQ de la rentrée, cocktail, buffet extérieur avec service)	<p>Maximum : 50 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p> <p>Note : Aucun alcool n'est permis pour toute activité étudiante jusqu'à nouvel ordre.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à l'adresse courriel : coordination-covid19@umontreal.ca</p>
Activités sociales intérieures sans places assises (ex. : activité d'accueil de nouveaux professeurs, salon des études)	<p>Maximum : 10 personnes</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire.</p> <p>Note : Aucun alcool n'est permis pour toute activité étudiante.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à l'adresse courriel : coordination-covid19@umontreal.ca</p>

Repas intérieur avec places assises à des tables	<p>Maximum : 6 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : Obligatoire. Le masque peut être retiré lorsque la personne consomme de la nourriture ou des boissons. Le masque doit être porté lorsque la personne se déplace.</p> <p>Buffet : Une personne s'occupe du service au buffet. Les participants ne peuvent pas se servir eux-mêmes.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à l'adresse courriel : coordination-covid19@umontreal.ca</p>
Visites guidées intérieures	<p>Maximum : 10 personnes</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire.</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p>
Visites guidées extérieures	<p>Maximum : 50 personnes</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p>
Sport et loisirs à l'extérieur	<p>Maximum : 50 personnes (contacts brefs)</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire.</p>	<p>Dépôt d'un protocole sanitaire à l'adresse courriel : coordination-covid19@umontreal.ca</p>
Photos individuelles de remise du diplôme – Intérieur	<p>Maximum : 10 personnes à la fois par période</p> <p>Distanciation : 2 m</p> <p>Masque : obligatoire. Le retrait du masque est autorisé uniquement au moment de la prise de photo.</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p>
Photos individuelles de remise du diplôme – Extérieur	<p>Maximum : 50 personnes à la fois par période</p> <p>Distanciation : 1 m</p> <p>Masque : non obligatoire</p>	<p>Aucun protocole sanitaire.</p> <p>Référez-vous à la liste de vérification.</p>